

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**19 FEVRIER 2019**

**N° 23**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

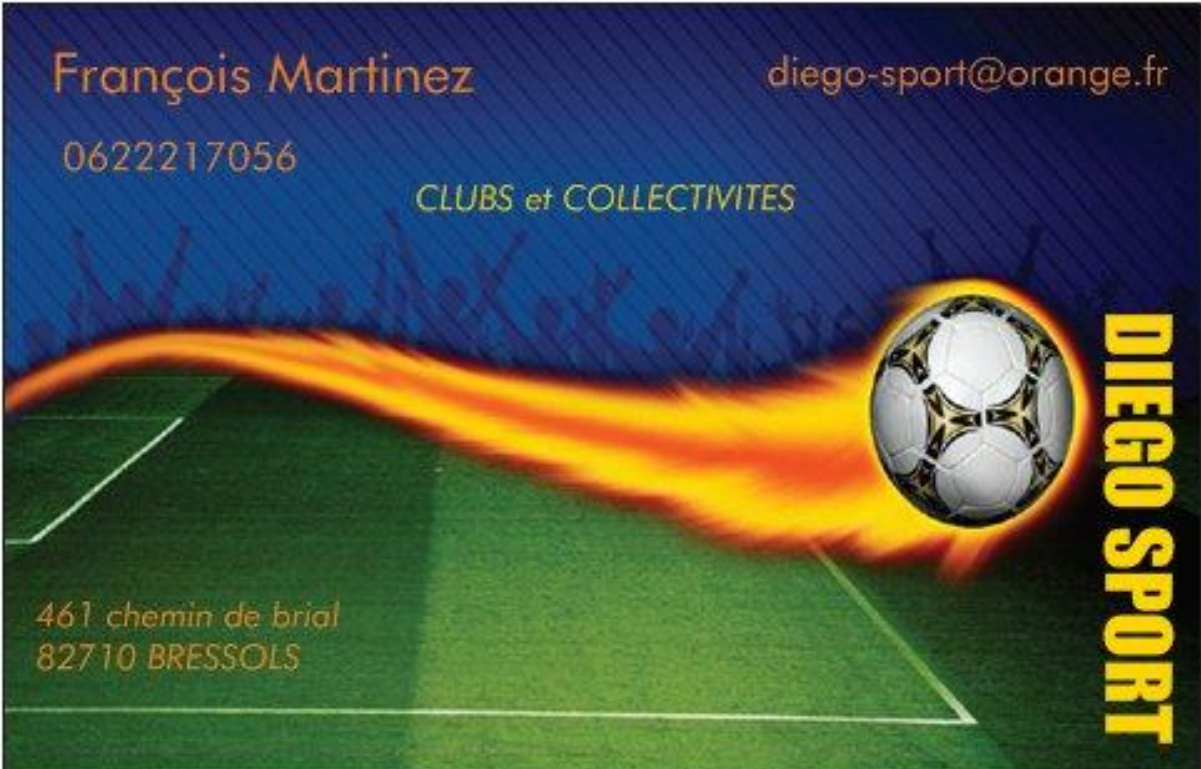
## SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Trésorerie,
- Feuilles de match,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Situation des équipes vis-à-vis...
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 9 à 11.

**SAISON 2018 - 2019**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Février 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

**Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

#### ⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

**Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### ③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

#### ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

### ⑨ SANCTIONS

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

##### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

***En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.***

### ① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### ① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

### **① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

**EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.**

### **① ③ ARRETES MUNICIPAUX**

#### **ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

### **① ④ REPORT DES RENCONTRES**

#### **ART 9-B-1 :** Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

### **① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS**

**ART 11-B-2 :** Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **INFORMATIONS LICENCES**

**VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.**

### **PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**



### **MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :**

**C'EST LA CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

# RAPPEL

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES**



## **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**IO TEAM** : jusqu'au 26/02 (4 joueurs),

**MECAPROTEC FC** : jusqu'au 26/02 (2 joueurs),



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**ALTRAN FOOT** : à partir du 29/01 (1 joueur),

**FC POTO** : à partir du 12/02 (1 joueur),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**AC2L** : jusqu'au 12/03 (4 joueurs),

**AS DRT** : jusqu'au 12/03 (1 joueur),

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 26/03 (2 joueurs),

**AS MATRA** : jusqu'au 26/03 (1 joueur),

**O.MECAHERS** : jusqu'au 26/03 (4 joueurs),

**SB SPORT** : jusqu'au 26/03 (2 joueurs),

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 12/03 (3 joueurs),

**SOPRA FOOT** : jusqu'au 19/03 (2 joueurs),



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 13/11 (04 joueurs),

**ALTRAN FOOT** : à partir du 04/12 (1 joueur),

**ASC CNES** : à partir du 05/02 (1 joueur),

**USEMA COLOMIERS** : à partir du 30/10 (2 joueurs),

**FC FONBO** : à partir du 15/01 (1 joueur),

**AGATE FC** : à partir du 20/11 (1 joueur),

**LES FOOT FURIEUX**: à partir du 06/11 (2 joueurs),

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 30/10 (6 joueurs),  
**AS MATRA** : à partir 20/11 (1 joueur) et à partir 22/01 (04 joueurs),  
**SB SPORT** : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur), et à partir du 19/02 (1 joueur),  
**SHAKHTAR TOLOSA**: à partir 04/12 (2 joueurs),



**RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



**RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**FONBO FC** : à partir 15/01 (1 joueur),  
**LES VIEILLES CANAILLES** : à partir du 19/02 (3 joueurs),  
**FA ROQUES** : à partir du 19/02 (1 joueur),

## RESULTATS

### SEMAINE 7 DU 11/02/19 AU 15/02/19

*Division : Excellence – Journée 11 retour*

USEMA COLOMIERS	1	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
SHADOCKS SEILH	3	-	0	FOOT FURIEUX	
AJ SAINT EXUPERY	8	-	1	FC POTO	
MECAPROTEC FC	0	-	0	PASPORT	

**Exempt:** ASEAT

*Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour*

FONBO FC	1	-	4	MISTRAL P.L.	
ALTRAN FOOT	<b>Joué le 07/02</b>			ATHLETICO TOLOSA A	
FA ROQUES	<b>Remis</b>			AS SAINT LOUP CAMMAS	
ASC CNES	2	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	

**Exempt:** O. TOULOUSE

*Division : Honneur – Journée 11 retour*

DYNAMO FC	0	-	3	FORZA VIOLA FC	<b>F</b>
NEW TEAM	4	-	4	TOULOUSE SA	
ASCA	7	-	6	IO TEAM	
AS MATRA	0	-	6	LES VIEILLES CANAILLES	

**Exempt:** SB SPORT FC



### *Division : Promotion Honneur – Journée 5 aller*

TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	
AC2L	1	-	2	AGATE FC	☎
US AERO FOOT	6	-	0	US CAF	
SOPRA STERIA FOOT	2	-	1	AS DRT	
O. MECAHERS	0	-	3	CPAM	<b>F</b>

Non communication téléphonique du résultat	☎	Feuille de match non parvenue	📖
Forfait	<b>F</b>	Litige	⚖
Terrain impraticable	☔	Panne d'éclairage	📱
Décision Commission	⚽	Demande club	🌸

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## **SPORTIVITE SEMAINE 7**

**DEUX** sorties temporaires, **HUIT** avertissements et **DEUX** exclusions pour **13** rencontres arbitrées.

## **TRESORERIE**

Les équipes suivantes doivent prendre contact de toute urgence avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 06 80 71 03 10) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie « licences ».

- AC2L
- FORZA VIOLA FC
- LES FOOT FURIEUX
- AS MATRA
- FC POTO
- SB SPORTS

**LES EQUIPES CI-DESSUS NE SE METTANT PAS A JOUR RAPIDEMENT AVEC LA TRESORERIE VERRONT LEURS RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE A PARTIR DU 18.02.2019.**

# FEUILLES DE MATCH



Encore cette semaine, nous avons reçu un message pour rectifier le nom d'un joueur ayant reçu une sanction au cours d'un match, car l'arbitre n'avait pas mentionné le bon fautif sur la feuille de match. Cela fait plusieurs fois que ça se produit depuis le début de la saison.

Nous vous rappelons que lorsque le capitaine ou le dirigeant va signer la feuille de match à la fin de la rencontre, il doit être attentif et vérifier que les notifications marquées sur la feuille de match par l'arbitre sont bonnes.

Aussi à partir de ce jour, nous n'accepterons plus de modifications après coup, la feuille de match ayant été validée par le capitaine ou le dirigeant après match.

## SANCTIONS

Rencontre AC2L / AGATE FC du 15/02/19 – Promotion Honneur – Journée 11  
retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis  
Pour " *COUP ENVERS UN ADVERSAIRE EN DEHORS DU TERRAIN* " – EXCLUSION –

AIT ZAIN Nordine, licence n°683994, (AC2L)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §L – a** et **Art 33 - §C**), décide :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis  
Pour " *COUP ENVERS UN ADVERSAIRE EN DEHORS DU TERRAIN* " – EXCLUSION –

NDOUTONE OROUNOU Derrick, licence n°691549, (AGATE FC)

- Six (6) matchs de suspension ferme X 2 (en dehors du terrain), soit douze (12) matchs dont l'automatique à compter du 18/02/19.

## SANCTION EN RETARD

### Rencontre AC2L / US CAF du 17/12/18 – Promotion Honneur – Journée 8 aller:

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §H – a**), décide :

Pour " *PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE* "

– EXCLUSION –

BOUDJELAL Karim, licence n°683504 (AC2L)

- Six (6) matchs de suspension ferme à compter du 18/02/2019.

## SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

### DECEMBRE - JANVIER

#### 1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	LES FOOT FURIEUX	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A
US CAF	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	FA ROQUES	TOLOSA FT SYSTEM *
FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE

#### 2- Equipes non pénalisées, 1<sup>ère</sup> année :

CPAM	AS MATRA
AGATE FC	O. MECAHERS

#### 3- Equipes non pénalisées, 2<sup>ème</sup> année :

LES VIEILLES CANAILLES

#### 4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

**5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :**

USEMA COLOMIERS

ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

**6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :**

AC2L

IO TEAM

SB SPORT FC

ASC CNES

MISTRAL P.L.

TOULOUSE SA

FONBO FC

NEW TEAM

\* NON REPRESENTEE EN DECEMBRE.

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 8 LE 23/02/2019

*Coupe Auguste Delaune : 1/16ème*

AS ST LOUP CAMMAS

VIRY ENVENTIS(91)

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

### SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

*Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)*

US CAF

US AERO FOOT

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

*Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)*

ASC CNES

FONBO FC

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

*Match de Sélection*

SELECTION 31

POMPIERS

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



**Terrain stabilisé de La ramée:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

## SEMAINE 8 LE 23/02/2019

### *Coupe Auguste Delaune : 1/16ème*

<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	<b>VIRY EVENTIS (91)</b>	<b>Cazal Lapujade Syn.</b>	<b>Sa 23/02</b>	<b>15h00</b>
CFC/BNF(93)	TOLOSA FOOT SYS	Paris	Sa 23/02	15h00

## SEMAINE 9 DU 25/02/2019 AU 01/03/2019

### RATTRAPAGE

### *Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 07/02/19)*

TOLOSA FOOT SYSTEM	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 27/02	19h45
--------------------	---------	-----------------	----------	-------

### *Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 08/02/19)*

ASEAT	PASPORT	La Ramée Synthé	Ve 01/03	19h45
-------	---------	-----------------	----------	-------

### *Coupe de Printemps : Cadrage (du 05/02/19)*

NEW TEAM	ASEAT IBIZA 7	Stadium Taton Synthé	Je 28/02	20h00
LES VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St	Me 27/02	19h45

### *Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)*

<b>US CAF</b>	<b>US AERO FOOT</b>	<b>La Ramée Syn</b>	<b>Lu 25/02</b>	<b>19h45</b>
---------------	---------------------	---------------------	-----------------	--------------

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)*

<b>ASC CNES</b>	<b>FONBO FC</b>	<b>La Ramée Syn</b>	<b>Ma 26/02</b>	<b>19h45</b>
-----------------	-----------------	---------------------	-----------------	--------------

### *Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)*

MISTRAL P.L.	O.TOULOUSE	Sordelo Hb.	Je 28/02	19h45
--------------	------------	-------------	----------	-------

### *Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 28/01/19)*

ATHLETICO TOLOSA A	FA ROQUES	M.Cerdan St	Lu 25/02	19h45
--------------------	-----------	-------------	----------	-------

### *Division : Honneur – Journée 9 aller (du 23/01/19)*

ASCA	TOULOUSE SA	Beaupuy	Me 27/02	20h15
------	-------------	---------	----------	-------

### *Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)*

AGATE FC	O. MECAHERS	Sordelo St.	Je 28/02	19h45
AS DRT	CPAM	Sordelo Hb.	Me 27/02	19h45

### *Match de Sélection*

<b>SELECTION 31</b>	<b>POMPIERS</b>	<b>Stadium Taton Syn.</b>	<b>Lu 25/02</b>	<b>20h00</b>
---------------------	-----------------	---------------------------	-----------------	--------------

## SEMAINE 10 DU 04/03/2019 AU 08/03/2019

### TREVE

## SEMAINE 11 DU 11/03/2019 AU 15/03/2019

### *Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes*

AJ SAINT EXUPERY	TOLOSA FOOT SYSTEM ou FC POTO	Stadium Taton Synthé	Je 14/03	20h00
AS CNRS (Foot 7)	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Ma 12/03	20h45
O. TOULOUSE	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 13/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	ASCA	Sordelo St.	Je 14/03	19h45
ASEAT ou PASPORT	SHADOCKS SEILH	<b>A définir</b>		
ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je 14/03	20h45
LES FOOT FURIEUX	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Lu 11/03	20h00
AGATE FC	DYNAMO FC	Sordelo St.	Me 13/03	19h45

### *Coupe de Printemps : Huitièmes*

IO TEAM	TOULOUSE SA	La Ramée St.	Lu 11/03	19h45
AS DRT	LES VIEIL. CANAILLES ou ATHL. TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 13/03	19h45
USEMA COLOMIERS	US CAF ou US AERO FOOT	Capitany Synthé	Me 13/03	20h00
AS MATRA	FONBO FC	R. Barran	Ma 12/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 14/03	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	<b>A définir</b>		
CPAM	NEW TEAM ou ASEAT IBIZA (Foot7)	<b>A définir</b>		
BELLA BARBARIANS 7	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 11/03	19h45

## RATTRAPAGE

*Si US AERO FOOT éliminé :*

**Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)**

O. MECAHERS	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 13/03	20h45
-------------	--------------	----------------------	----------	-------

*Si PASPORT et FC POTO éliminés :*

**Division : Excellence – Journée 10 retour (du 31/01/19)**

PASPORT	FC POTO	<b>A définir</b>		
---------	---------	------------------	--	--